

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
|  Schweizerische Eidgenossenschaft<br>Confédération suisse<br>Confederazione Svizzera<br>Confederaziun svizra | Manuels techniques T/U – K – BSA - T/G<br><br><b>Fiche technique Conception de projets</b> | <b>20 001-20005</b> |
| Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication<br>DETEC<br><b>Office fédéral des routes OFROU</b>   | <b>Exécution des contrôles environnementaux sur les chantiers de l'OFROU</b>               | V2.00<br>30.10.2018 |
| Division Infrastructure routière I   |  |                     |

## Soutien méthodologique pour l'élaboration du programme de contrôle

### 1 Principe de base

Pour les projets avec un impact moyen et fort sur l'environnement (cat. 3 et 4), un programme de contrôle doit être établi. La marche à suivre décrite ci-dessous pour établir le programme de contrôle s'applique aux deux catégories.

Le programme de contrôle est établi dans le AP/MK. Il ne fait pas partie du dossier de mise à l'enquête AP/MK.

Les deux catégories se distinguent principalement par le nombre de domaines environnementaux à contrôler effectivement : dans le cas des projets avec un impact moyen sur l'environnement (cat. 3), les contrôles par les autorités portent généralement sur 3 domaines environnementaux. Dans le cas des projets avec un fort impact sur l'environnement (cat. 4), il faut procéder à un contrôle basé sur les risques plus étoffé ; en général, 4 domaines environnementaux sont concernés.

### 2 Liste de contrôle

Dans un premier temps, tous les domaines environnementaux et phases de réalisation / phases de construction pertinents sont investigués et documentés dans une liste de contrôle. Pour chaque domaine environnemental, la liste de contrôle distingue les différentes mesures, respectivement des tâches qui font partie du projet.

Les mesures pertinentes font l'objet d'une mission de contrôle par les autorités. Pour évaluer si un contrôle par les autorités est requis, on se base sur le principe du contrôle basé sur les risques. L'approche du contrôle basé sur les risques consiste à déterminer le risque (étendue des dégâts x probabilité d'occurrence) d'un événement non souhaité et à adapter les contrôles en conséquence (étendue, niveau de détail, fréquence, moment du contrôle). Les domaines environnementaux les plus sensibles font l'objet de contrôles plus précis, respectivement approfondis, alors que les domaines à faible risque ne font l'objet d'aucun contrôle ou alors seulement de contrôles effectués aléatoirement ou suite à des plaintes.

Si les mesures, respectivement les activités par phase sont pertinentes, il faut attribuer plusieurs missions de contrôle (préparation, exécution des travaux et suivi ultérieur).

Parmi les activités de contrôle par les autorités, on peut en principe distinguer:

- l'information: le FU prend par exemple connaissance du reporting, donc des comptes-rendus détaillés rédigés continuellement sur le déroulement des travaux du point de vue du droit de l'environnement;
- le contrôle: certains domaines requièrent un contrôle inopiné de la part du FU sur place ou sur le chantier. Cela concerne par exemple le contrôle du système d'évacuation des eaux.;
- la participation: une participation active de la part du FU est par exemple requise dans le cadre de la surveillance et réception du reboisement compensatoire (art. 11, al. 2 de l'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts [OFo, RS 921.01]) ou de la vérification de la liste d'alarme et du dispositif d'intervention en cas d'incident.

*Aides: Soutien méthodologique pour déterminer les activités de contrôle basées sur les risques en Annexe F*

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
|  Schweizerische Eidgenossenschaft<br>Confédération suisse<br>Confederazione Svizzera<br>Confederaziun svizra | Manuels techniques T/U – K – BSA - T/G<br><br><b>Fiche technique Conception de projets</b> | <b>20 001-20005</b> |
| Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication<br>DETEC<br><b>Office fédéral des routes OFROU</b>   | <b>Exécution des contrôles environnementaux sur les chantiers de l'OFROU</b>               | V2.00<br>30.10.2018 |
| Division Infrastructure routière I   |  |                     |

### 3 Coûts

Dans une étape suivante, le tableau ci-dessous est complété sur la base de la liste de contrôle pour estimer les coûts.

| Activités  | Temps (h) | indispensable (oui/non) | Nombre | Coût total (CHF) |
|--|-----------|-------------------------|--------|------------------|
| <b>Contrôle du chantier</b>                                    |           |                         |        |                  |
| Contrôle du chantier   |           |                         |        |                  |
| Visite périodique du chantier                                  |           |                         |        |                  |
| Contrôles aléatoires   |           |                         |        |                  |
| <b>Information</b>   |           |                         |        |                  |
| Prise de connaissance / évaluation du concept                  |           |                         |        |                  |
| Prise de connaissance du reporting SER                         |           |                         |        |                  |
| Prise de connaissance des procès-verbaux des séances de projet |           |                         |        |                  |
| Approbation du projet (de détail)                              |           |                         |        |                  |
| <b>Participation</b>   |           |                         |        |                  |
| Séance de chantier (hebdomadaire)                              |           |                         |        |                  |
| Séance de projet (mensuelle)                                   |           |                         |        |                  |
| Réception (sur place)  |           |                         |        |                  |
| <b>Coûts généraux (coûts fixes)</b>                            |           |                         |        |                  |
| Séance de démarrage (4 personnes)                              |           |                         |        |                  |
| Prise de connaissance du plan de contrôle SER                  |           |                         |        |                  |
| Réception écologique des travaux (4 personnes)                 |           |                         |        |                  |
| Suivi / contrôle ultérieur                                     |           |                         |        |                  |
| Documentation  |           |                         |        |                  |
| <b>Total des coûts de contrôles par les autorités</b>          |           |                         |        |                  |

Les coûts sont calculés de la manière suivante:

**coûts (CHF) = temps (h) x nombre x taux horaire**